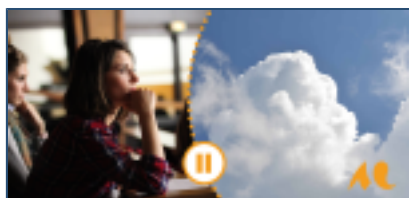


Vous avez un projet, vous souhaitez interrompre temporairement vos études : avez-vous pensé à la "Césure" ?

Du 21 avril 2026 au 15 juin 2026



La période de césure permet à un étudiant de suspendre temporairement la formation d'enseignement supérieur dans laquelle il est inscrit, dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.

PARTICIPEZ A LA RÉUNION D'INFORMATION

organisée par la DOSIP et la Scolarité centrale
pour savoir ce qu'est une période de césure à Bordeaux Montaigne,
comment vous y préparer et pour poser toutes vos questions :

- **Mardi 28 avril à 18h en [visio conférence](#)**

Calendrier de candidature pour le 1er semestre 2026/2027 ou pour l'année 2026/2027	
Constitution du dossier	Du lundi 04 mai au vendredi 12 juin 2026

Cliquez [ici](#) pour plus d'informations et pour candidater

Contact :

DOSIP : 05 57 12 45 00 [cesure@ u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:cesure@u-bordeaux-montaigne.fr)

Pôle Scolarité centrale : [SOS Scolarité](#)